

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 avril 2026

L'an deux mille vingt six et le vingt sept avril, les membres du conseil municipal dûment convoqués se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Madame Stéphanie CARLES, Maire de Varages.

**Etaient présents** : CAUVIN Frédéric, GIRARD Claudia, BLANC Vincent, RUFINI Karine, BONDIL Patrick, MORMIN HEZELOT Stellina, SCURI Aymeric, SALARIS Delphine, MEMON Thierry, FERRIGNO Coralie, DUCHENE David, BARLATIER Antoine, APOSTOLO Elisa.

**Etaient absents** : BLANC Gilles (procuration à Elisa Apostolo).

Il a été procédé, conformément à l'article L.215-15 du code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'une secrétaire, Karine Rufini, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Madame la Maire présente aux membres du conseil municipal le renouvellement de la convention établie entre la commune et la Communauté de Communes Provence Verdon relative à la mise à disposition de locaux.

Cette convention a pour objet de définir le principe, les conditions et les modalités de mise à disposition de locaux communaux sis au 10 place de la Libération d'une superficie totale de 130m2, ERP de 5<sup>ème</sup> catégorie au bénéfice de la Communauté de Communes Provence Verdon. Ainsi la commune met à disposition les locaux nécessaires au fonctionnement d'un espace jeunesse et familles rassemblant dans un même lieu d'accueil, une équipe d'agents d'animation, un accueil collectif de mineurs adolescents et des permanences pour la famille (lieu d'accueil enfants parents, point relais familles...). La durée de cette convention est établie pour une période de 1 an renouvelable expressément pour la même durée.

Madame la Maire demande de bien vouloir se prononcer sur cette proposition de convention.

## LE CONSEIL MUNICIPAL

- ouï l'exposé de Madame la Maire,
- après en avoir délibéré,

## DECIDE

- d'approuver les termes de la convention établie entre la commune et la Communauté de Communes Provence Verdon relative à la mise à disposition de locaux communaux sis au 10 place de la Libération,
- d'autoriser Madame la Maire à signer ledit document ainsi que toutes les pièces afférentes à cette opération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

La Maire  
Stéphanie CARLES




La secrétaire de séance  
RUFINI Karine



N°38

**CONVENTION DE  
MISE A DISPOSITION  
DE LOCAUX  
COMMUNAUX A LA  
COMMUNAUTE DE  
COMMUNES  
PROVENCE VERDON  
AU 10 PLACE DE LA  
LIBERATION**

DEPARTEMENT  
DU VAR

**COMMUNE  
DE VARAGES**

Date de la  
convocation :

21 avril 2026

Nombre de  
conseillers en  
exercice :

15

Présents : 14

Votants : 15

Votes Pour : 15

Votes Contre : 0

Abstention : 0